

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°21

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.HENEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Soutien aux projets "Initiatives Jeunes" – Versement d'une bourse

La CAPC soutient les jeunes, à travers le dispositif "Initiatives Jeunes" dans la réalisation de leur projet, culturel, social, de prévention ou dans la mise en place de manifestations. Ce dispositif consiste en l'attribution d'une aide financière versée aux jeunes ou à une association support du projet et/ou d'une aide technique en soutien à un premier projet, d'initiative individuelle ou collective en autonomie ou d'initiative collective en association, et se concrétise par l'attribution d'une bourse.

Chaque projet retenu devra faire l'objet d'une restitution par le biais d'un support audio, vidéo, photo ou autre à visée pédagogique, à destination du public mais aussi de toute structure définie initialement dans le projet ou qui en exprime le souhait : écoles, collèges, lycées, points « jeunes », maisons de quartier dans le territoire de la CAPC.

A ce titre, un dossier a été déposé le projet « Rand'Ozon » :

L'équipe de prévention spécialisée de l'ADSEA (association pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte) a répondu favorablement à la sollicitation d'un groupe de 15 jeunes issus du quartier d'Ozon, afin de préparer un voyage en Espagne à l'été 2017. Tout en prenant en compte la demande initiale de consommation des jeunes, l'ADSEA a choisi d'élargir l'intérêt du projet en y apportant des objectifs éducatifs. Les objectifs fixés sont de sensibiliser les jeunes aux thèmes de l'écologie et de la citoyenneté (pollution, recyclage, consommation responsable...), tout en les incitant à s'ouvrir sur d'autres cultures afin de lutter, entre autres, contre l'enfermement social et culturel.

Mené sous forme de chantier/loisirs avec l'aide du Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement (Ecologia), ce projet a pour objectif d'accompagner les participants vers l'autonomie et de développer des perspectives autour de la mobilité internationale. Le voyage, soutenu par le Centre social d'Ozon et le service gestion des déchets de la CAPC, débutera par une randonnée dans les Pyrénées espagnoles puis se poursuivra dans la région catalane, avec une nouvelle randonnée à Tarragone et quelques visites, notamment de Barcelone.

L'équipe de prévention spécialisée de l'ADSEA réalisera ce projet pour un budget global de 9 240 € et sollicite un soutien financier à ce titre.

* * * * *

Acquitté en PREFECTURE le 16/05/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°21

page 2/2

VU l'article 2 alinéa 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°21 du bureau du 14 septembre 2015 relative au nouveau règlement du dispositif « initiatives-jeunes »,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif « Initiatives Jeunes » et des projets de jeunes Châtelleraudais,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes ou les associations support dans leurs projets dans le cadre de ce dispositif,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission du 16 mars 2017 relative au projet "Rand'Ozon" porté par l'ADSEA, en faveur de jeunes du quartier d'Ozon.

Le bureau, ayant délibéré, décide d'attribuer :

- à l'équipe de prévention spécialisée ADSEA la somme de 580 € pour la réalisation du projet « Rand'Ozon »,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe et tout document relatif à ce dossier,

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 422.1 / 6574 / 5370

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 16/05/2017